

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION CENTRALE DES RESSOURCES
HUMAINES

SERVICE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

N° 100014 /MFPRC/SG/DCRH/SGRH.

NOTE D'INFORMATION

Dans la perspective de la levée de suspension des recrutements, le Ministre de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités a instruit l'ensemble des Directeurs Centraux des Ressources Humaines de tous départements ministériels, de recevoir les demandes d'intégration dans l'Administration Publique de nos compatriotes.

A cet effet, les intéressés doivent fournir, pour la constitution de leurs dossiers les pièces suivantes :

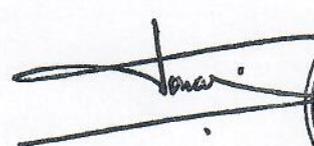
- 1 demande manuscrite d'intégration adressée au ministre de la fonction publique (**en précisant le département ministériel sollicité**);
- 1 copie d'acte de naissance légalisée ou jugement supplétif légalisé ;
- 1 copie de la carte nationale d'identité ou du passeport ou du permis de conduire ;
- 1 copie du curriculum vitae ;
- Les copies des diplômes légalisés ;
- 2 demi-cartes photos.

Les documents restants tels que le casier judiciaire et le certificat médical datant d'au moins trois mois pourront être complétés au moment du recrutement.

Dans le strict respect des présentes instructions, j'invite chacun à faire preuve de bienveillance.

Fait à Libreville, 06 OCT. 2023

Le Secrétaire Général




Colonel Jonas SAMBI